

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 24.024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 janvier 2024

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 janvier 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Nadine DAVID, Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Charles BONNAVITA, M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH-SOULET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Philippe CAU représenté par M. Yannick PAVON
M. Gérard FILOCHE représenté par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Julien DURESSAY

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M. Thomas LAFARIE, M. Christophe PLASSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

Mme Madeline TANTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE RÉALISATION N° 23-17-019 POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SUR LES SITES DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP) CONCLU ENTRE LA COMMUNE DE ROYAN ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE (EPFNA) DANS LE CADRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2023-2027

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : 3 abstentions
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

L'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine accompagne la ville de ROYAN depuis 2014 dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie foncière visant le développement de l'offre de logements locatifs sociaux et de projets mixtes au service du développement de la commune.

Cette collaboration a permis la mise en projet de près de 900 logements dont plus de 500 logements locatifs sociaux.

Par convention de réalisation n°23-17-019 signée le 1^{er} février 2023, la Ville de Royan et l'EPFNA ont renouvelé leur partenariat dédié spécifiquement à la production de logements sur les sites dit « La Perche », « Les Loutres », « Les Tries-Chassot » et « Brochet-Les-Boudins ».

Les acquisitions amiables risquent de ne pas aboutir dans un délai raisonnable. Dans un objectif de sécurisation des procédures, il est proposé que soient engagées deux procédures de Déclaration d'Utilité Publique : l'une portant sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « La Perche », l'autre dite multisite sur les OAP « Les Loutres », « Les Tries-Chassot » et « Brochet-Les-Boudins ».

Il convient également d'ajuster les périmètres d'intervention tels qu'ils figurent en annexe, conformément au présent projet d'avenant n°1.

S'agissant de la première procédure de Déclaration d'Utilité Publique, le secteur d'intervention est composé des parcelles suivantes :

OAP « La Perche » : BE n° 0083, 0896, 0897, 0073, 0084, 0274, 0528, 0530, 0527, 0529, 0268, 0074, 0057, 0089, 0088, 0070, 0077, 0082, 0087, 0090, 0076, 0069, 0071, 0224, 0498, BI 0178, BI 0333, BE 0275, BE 0276, BE 0279, BE 0280, BI 0340.

S'agissant de la deuxième procédure de Déclaration d'Utilité Publique, les secteurs d'intervention sont composés des parcelles suivantes :

OAP « Brochet-Les-Boudins » : BD n° 0519, 0362, 0032, 0520, 0363, 0355, BE 0112, BE 0212, BE 0213 ;

OAP « Les Tries-Chassot » : BH n° 1009, BI 0148, 0454, 0455, 0456, 0187, 0793, 0188, 0205, 0321, 0894, 0155, 0156, BH 1003, 1006, 0054, BI 0158, 0182, 0184, 0189, 0183, 0179, 0336, 0639, 0237, 0157, BH 0055, BI 0637, 0181, 0162, 0262, 0283, BK 0472, 0706, BI 0329, 0717, BK 0705, BH 0999, BI 0794, 0893, 0895, 0896, BK 0704, BI 0161, 0548, 0719, 0180, 0458, 0457, BE 0069, 0071, 0224, 0498, BI 0178, 0333, 0339, BE 0275, 0276, 0279, 0280, 0340 ;

OAP « Les Loutres » : BT 0136

Par ailleurs, le changement porte sur une réorganisation interne, les interlocuteurs de l'EPFNA ayant évolué comme indiqué sur l'avenant.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de recourir à deux procédures de Déclaration d'Utilité Publique, l'une sur l'OAP « La Perche », l'autre dite multisite sur les OAP « Les Loutres », « Les Tries-Chassot » et « Brochet-Les-Boudins » et d'approuver l'avenant n°1 à la convention précitée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°1 à la convention n° 17-23-019 à conclure entre la Ville de Royan et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de recourir à deux procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur les périmètres de réalisation cités précédemment, l'une sur l'OAP « La Perche », l'autre dite multisite sur les OAP « Les Loutres », « Les Tries-Chassot » et « Brochet-Les-Boudins » et sur les parcelles respectives précédemment citées,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention n° 17-23-019 à conclure entre la Ville de Royan et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine portant sur la réalisation de logements sur les sites objet de la Déclaration d'Utilité Publique multisite situés à Royan,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer ledit avenant n°1 à la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 janvier 2024

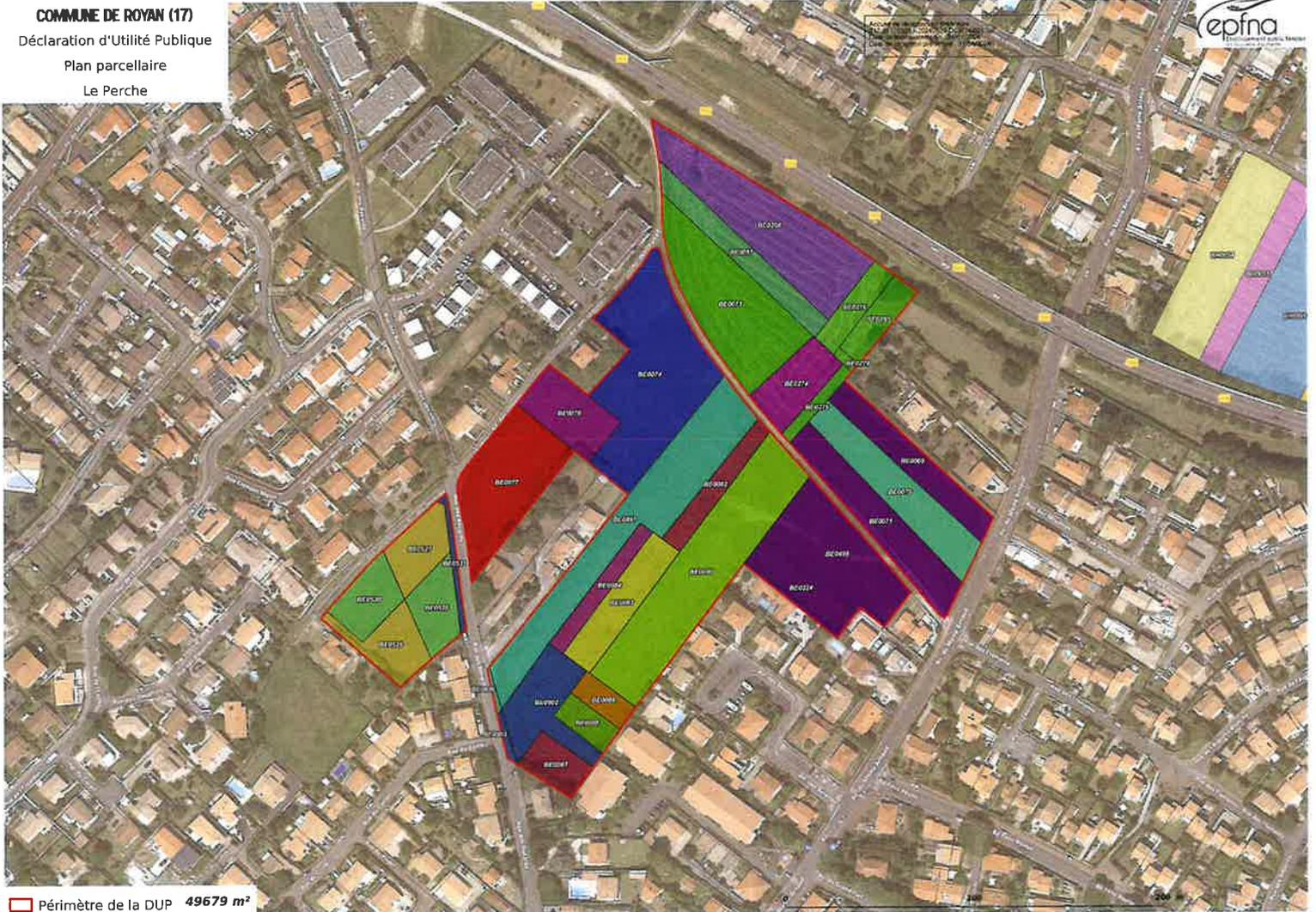
La secrétaire de séance,



Madeline TANTIN

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

COMMUNE DE ROYAN (17)
Déclaration d'Utilité Publique
Plan parcellaire
Le Perche



□ Périmètre de la DUP 49679 m²

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

Propriétaires

- MB7476 - MME FILLEUX/HELENE MARIE LOUISE SUZANNE - Propriétaire (BE0083)
- MB88RH - M GOURIVAUD/GERARD GABRIEL - Propriétaire (BE0896, BE0897)
- MB976M - MME FOUGERE/NICOLE HUGUETTE - Propriétaire (BE0073)
- MB98SR - M FOUGERE/PATRICE CHRISTIAN MICHEL - Propriétaire (BE0084)
- MB9WCV - M NOIRIEL/JACQUES - Propriétaire (BE0274)
- MB9ZT9 - MME CHAGNEAUD/ISABELLE NICOLE - Propriétaire (BE0528, BE0530)
- MB9ZVB - MME CHAGNEAUD/SANDRINE MIREILLE - Propriétaire (BE0527, BE0529)
- MBS4J2 - M CURAUDEAU/CEDRIC ANDRE - Propriétaire (BE0268)
- MCB3JF - M TESSIER/JACQUES JOSEPH - Propriétaire (BE0074)
- MCBBB6 - MME GROLLEAU/GENEVIEVE YOLANDE - Propriétaire (BE0057)
- MCBLWH - M MATHIEU/CHRISTOPHE FILS - Propriétaire (BE0089)
- MCBRPC - M PELLET/ - Propriétaire (BE0088)
- MCBZQ4 - M SEUGNET/ROBERT - Propriétaire (BE0070)
- MCKCQK - MME CHATEAU/GISELLE DENISE - Usufruitier (associé avec N) (BE0077)
- MCKCQK - MME CHATEAU/GISELLE DENISE - Usufruitier (associé avec N) (BE0082, BE0087)
- MCKCQK - MME CHATEAU/GISELLE DENISE - Usufruitier (associé avec N) (BE0090)
- MCQ6PR - MME MOREAU/HELENE BEATRICE - Propriétaire (BE0076)
- PBDKN2 - COMMUNE DE ROYAN - Propriétaire (BE0069, BE0071, BE0224, BE0498, BI0178, BI0333)
- PBGBV6 - AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE - Propriétaire (BE0275, BE0276, BE0279, BE0280, BI0340)

Accusé de réception en préfecture
011-211733061
Date de récépissé en : 31/01/2024
Date de réception préfecture : 31/01/2024

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

COMMUNE DE ROYAN (17)
Déclaration d'Utilité Publique
Plan parcellaire
Brochet-Les Boudins



□ Périmètre de la DUP 24386 m²

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

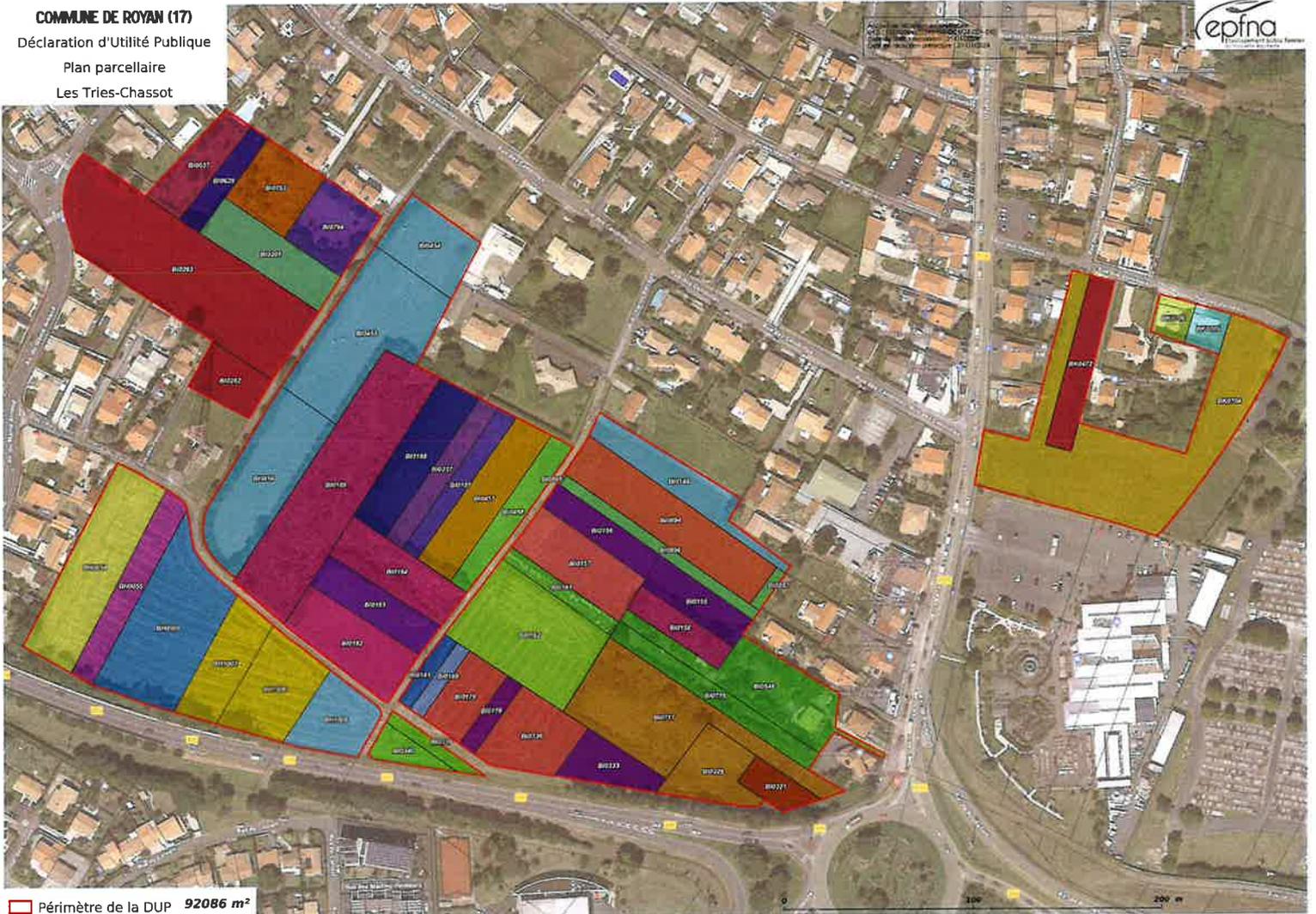
Propriétaires

- MB6SMG - MME ROS/COLETTE ROBERTE MARCELLE - Propriétaire (BD0519)
- MB9395 - MME FAURE/ODETTE - Usfruitier (associé avec N) (BD0362)
- MCBML3 - M RABATIER/MARCEL LOUIS - Propriétaire (BD0032)
- MCNJP2 - MME DE BARROS VENTURA/ZULMIRA - Propriétaire (BD0520)
- PBF9HM - HESAA - Propriétaire (BD0363,BD0355)
- PBFMSC - ISAPHI ROYAN - Propriétaire (BE0112,BE0212,BE0213)

Accuse de reception en prefecture
017-1100001-20240131-454 DE
Date de mise en ligne 31/01/2024
Date de reception prefecture 31/01/2024

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

COMMUNE DE ROYAN (17)
Déclaration d'Utilité Publique
Plan parcellaire
Les Tries-Chassot



MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

Propriétaires	
MB82KL	- M CURAUDEAU/JEAN GUY GILBERT - Propriétaire (BH1009,BI0148,BI0454,BI0455,BI0456)
MB83F2	- MME MEAU/EDITH EGLANTINE - Propriétaire (BI0187)
MB8B47	- MME GOUSSELAND/CORINNE EVELYNE ELISABETH - Propriétaire (BI0793)
MB8SWT	- M GUILLERIN/YANNICK - Propriétaire (BI0188)
MB976L	- MME FOUGERE/CHRISTIANE SUZANNE BLANCHE - Propriétaire (BI0205)
MB9786	- MME FAGOT/SUZANNE - Propriétaire (BI0321)
MB985P	- M FOUGERE/JOEL RAYMOND MARCEL - Propriétaire (BI0894)
MB985Q	- MME FOUGERE/MICHELE FRANCOISE - Propriétaire (BI0155,BI0156)
MB998K	- MME GEMON/NICOLE MICHELLE PIERRETTE - Propriétaire (BH1003,BH1006)
MB999G	- MME GEMON/BERNADETTE MICHELINE - Propriétaire (BH0054)
MB999G	- MME GEMON/BERNADETTE MICHELINE - Propriétaire (BI0158,BI0182,BI0184,BI0189)
MB999L	- M GEMON/PIERRE LEON - Propriétaire (BI0183)
MB9N49	- MME BALLON/JEANNINE COLETTE - Propriétaire (BI0179,BI0336)
MB9QTK	- M BOURGEOIS/ERIC - Propriétaire (BI0639)
MB9R76	- MME BOISSON/MADELEINE - Propriétaire (BI0237)
MB9RJK	- MME BATAILLE/MONIQUE MIREILLE JEANNETTE - Propriétaire (BI0157)
MB9RP9	- M BESSAGUET/JEAN-PIERRE GASTON - Propriétaire (BH0055)
MB9S37	- MME HOLL/PATRICIA ISABELLE - Propriétaire (BI0637)
MB9SBH	- M GUYON/ALAIN JEAN GUY MAURICE - Propriétaire (BI0181)
MB9SBJ	- MME GUYON/MARTINE ANNE EDITH - Propriétaire (BI0162)
MBSJ48	- MME MILLIEROUX/ANNIE - Propriétaire (BI0262,BI0283,BK0472)
MC3C5F	- M PERRON/CHRISTIAN ERWAN - Propriétaire (BK0706)
MC54KJ	- MME BERTRAND/CATHERINE ANNIE - Propriétaire (BI0329,BI0717)
MC5FB4	- MME BOUFFETEAU/CLAUDINE ANNICK MARCELLE - Propriétaire (BK0705)
MCB5PN	- MME VILLEMIN/ISABELLE ANNE - Usufruitier (associé avec N) (BH0999)
MCBB7T	- M GEOFFROY/JEAN-RENAUD FRANCOIS PHILIPPE GEOFFROY - Propriétaire (BI0794)
MCBBG6	- M GIRAUD/JACQUES - Propriétaire (BI0893,BI0895,BI0896)
MCBL59	- M MILLIEROUX/GERARD - Propriétaire (BK0704)
MCBRCN	- M CHARTON/FABIEEN OLIVIER - Propriétaire (BI0161,BI0548,BI0719)
MCBWJS	- MME RENOULEAUD/ELISE - Propriétaire (BI0180)
MCBWL9	- MME RENOULEAUD/JOSIANE - Propriétaire (BI0458)
MCSQW	- MME BOURGET/CHANTAL - Propriétaire (BI0457)
PBDKN2	- COMMUNE DE ROYAN - Propriétaire (BE0069,BE0071,BE0224,BE0498,BI0178,BI0333)
PBFCP6	- JAMAGA - Propriétaire (BI0339)
PGBV6	- AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE - Propriétaire (BE0275,BE0276,BE0279,BE0280,BI0340)

Accusé de réception en préfecture
017-21173001-7524#0175-2024-00000 DE
Date de téléprocédure : 31/01/2024
Date de réception préfecture : 31/01/2024

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

COMMUNE DE ROYAN (17)
Déclaration d'Utilité Publique
Plan parcellaire
Rue des Loutres



MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

Propriétaires
■ PBDNMX - COPROPRIETAIRES DE LA RES LES HAUTS DE PONTAILLAC - Propriétaire (BT0136)

Accusé de réception en préfecture
017-21178888-2024-00045-DON-24-024-DE
Date de télétransmission : 11/01/2024
Date de réception préfecture : 11/01/2024



PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2023 – 2027

AVENANT N°1 A LA CONVENTION REALISATION N° 17-23-019

**POUR LA REALISATION
DE LOGEMENTS SUR LES SITES OBJET DE LA DUP MULTISITES**

ENTRE

LA COMMUNE DE ROYAN

ET

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE

ENTRE

La **ville de ROYAN**, personne morale de droit public, dont le siège est situé à la mairie : 80 avenue de Pontailac à ROYAN (17200), représentée par **Monsieur Patrick MARENGO**, son maire, dûment habilité par délibération n°24.024 en date du 29 janvier 2024 ;

Ci-après dénommé « **la Collectivité** » ou « **la commune** » ou « **la personne publique garante** » ;

d'une part,

ET

L'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, dont le siège est au 107 Boulevard du Grand Cerf, CS 70432 - 86011 POITIERS Cedex – représenté par **Monsieur Sylvain BRILLET**, son directeur général, nommé par arrêté ministériel du 23 avril 2019 et agissant en vertu de la délibération du Bureau en consultation écrite du 24 janvier au 7 février 2024 n° B-2024-007 en date du 12 février 2024.

ci-après dénommé « **EPFNA** » ;

Pn

SB

PRÉAMBULE

Contexte de la convention

L'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine accompagne la ville de Royan depuis 2014 dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie foncière visant le développement de l'offre de logements locatifs sociaux et de projets mixtes au service du développement de la commune. Cette collaboration a permis la mise en projet de près de 900 logements dont plus de 500 logements locatifs sociaux.

Par convention de réalisation n°23-17-019 signée le 1^{er} février 2023, la ville et l'EPFNA ont renouvelé leur partenariat dédié spécifiquement à la production de logements sur les sites dit Le Perche, Les Loutres, Les Tries-Chassot et Brochet-Les-Boudins.

Les acquisitions amiables ne pouvant aboutir en raison de la dureté foncière, deux procédures de déclaration d'utilité publiques vont être lancées.

Au préalable, il convient d'ajuster les périmètres d'intervention, ce qui est l'objet du présent avenant.

Par ailleurs, faisant suite à une réorganisation interne, les interlocuteurs de l'EPFNA ont évolué.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DE PROJET

L'article 2 et 2.1 de la convention de réalisation 23-17-019 sont modifiés comme suit





2.1 Définition du secteur d'intervention

Le secteur d'intervention est composé des parcelles suivantes :

· BE n° 0212, 0213, 0112, 0057, 0069, 0070, 0071, 0073, 0074, 0076, 0077, 0082, 0083, 0084, 0087, 0088, 0089, 0090, 0224, 0498, 0268, 0274, 0275, 0276, 0279, 0280, 0527, 0528, 0529, 0530, 0531, 0902, 0903, 0896, 0897 ;

· BD n° 0355, 0363, 0362, 0032, 0519, 0520 ; · ·

BH n° 0055, 1009, 0054, 1006, 1003, 0999 ;

· BK n° 0706, 0705, 0704 et 472 ;

· BI n° 0339, 0340, 0333, 0336, 0178, 0179, 0180, 0181, 0329, 0321, 0717, 0162, 0719, 0548, 0161, 0158, 0155, 0157, 0156, 0893, 0894, 0895, 0896, 0148, 0182, 0183, 0184, 0458, 0457, 0187, 0237, 0188, 0189, 0456, 0455, 0454, 0262, 0283, 0205, 0794, 0793, 0639, 0637 ;

· BT 136

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 – INSTANCES DE PILOTAGE

L'article 7 – Instances de pilotage est modifié comme suit :

Il est créé au titre de la présente convention, un **comité de pilotage** comprenant à minima le/la Maire de la commune, et le Directeur Général de l'EPFNA ou leur représentant. En fonction, du projet sont intégrés au comité de pilotage, le/la représentant(e) de l'Etat, le/la représentant(e) du Conseil Départemental, le/la représentant(e) de la Région Nouvelle Aquitaine, et l'ensemble des partenaires financiers ou techniques que la Collectivité souhaitera associer. Le **Comité de pilotage**, se réunira autant que de besoin sur proposition de la Collectivité ou de l'EPFNA, et à minima **une fois par an**. Outre le suivi de l'évolution du projet, le Comité de Pilotage sera l'instance décisionnelle sous la présidence du/de la Maire de la Commune. Il validera en outre les différentes étapes des études portées par l'EPFNA ou par la Collectivité ayant trait au projet déterminé.

Les parties conviennent de désigner au démarrage de la convention, les interlocuteurs suivants en indiquant leurs coordonnées :

- Réfèrent Technique Commune : Hubert THOMAS, DGS
- Réfèrent politique Commune : Didier SIMONNET, 1^{er} Adjoint
- Directeur Territorial de l'EPFNA : Arnaud HERRY
- Directrice de projets de l'EPFNA : Lucile TAVARD
- Chargé d'opérations : Alexandre SOULAT



Chacune des parties pourra changer de référent technique en informant par courrier les autres partenaires avec un délai de prévenance d'un mois.

Fait à POITIERS, le ...**2.9.FEV**...**2024**... en 3 exemplaires originaux

La commune de Royan
représentée par son Maire,



Patrick MARENGO

L'Établissement public foncier
de Nouvelle-Aquitaine
représenté par son Directeur général,

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
NOUVELLE-AQUITAINE
107, Boulevard du Grand Cerf
CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX
Siret : 510 194 186 0035

Sylvain BRILLET

Avis préalable favorable du contrôleur général économique et financier, **Pierre BRUNHES** n° 2024/017 en date du 5 février 2024.

Annexes :

- Convention de réalisation n°17-23-019